

---

Discours des réfugiés du département de Jemmapes qui se félicitent des travaux de la Convention et protestent de leur patriotisme et réponse du Président, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794)

Élie Lacoste

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lacoste Élie. Discours des réfugiés du département de Jemmapes qui se félicitent des travaux de la Convention et protestent de leur patriotisme et réponse du Président, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 414-415;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25862\\_t1\\_0414\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25862_t1_0414_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 53

Sur l'observation d'un membre, la Convention nationale rectifie deux erreurs à l'impression du décret du 8 messidor relatif aux rentes viagères.

Savoir, à l'article XII où il est dit *l'an trois*, il y sera substitué *l'an deux*.

A l'article XVII le mot *prochain* sera remplacé par ceux *présent mois* (1).

## 54

La commission des revenus nationaux écrit à la Convention nationale que les résultats des ventes d'immeubles confisqués présentent chaque jour un nouveau degré d'intérêt, soit par le nombre de districts en activité, soit par celui des adjudications prononcées, soit par l'importance de leur produit, soit enfin par le bénéfice qu'elles obtiennent sur les estimations, bénéfice qui l'augmente dans une proportion toujours plus avantageuse, à mesure que les adjudications se multiplient. Les notes sommaires des états qui sont parvenus à la commission des revenus nationaux dans le cours de la première décade de messidor, offrent le résultat de 6,294 articles d'adjudications prononcées dans 220 districts, lesquelles se sont élevées à 47,972,215 l. sur l'estimation de 21,883,867 liv., et donnent sur cette estimation un excédant de 26,088,348 liv., dont la proportion égale les cinq sixièmes de l'estimation. En ajoutant ce résultat à ceux des états précédents, les ventes faites dans 482 districts, situés dans l'étendue de 85 départemens, et qui présentent plus de 93 mille articles d'adjudications, ont produit 508,455,568 liv., et ont excédé de 267,913,107 liv. le montant des estimations. La commission observe encore que ces résultats ne présentent que des adjudications antérieures au premier messidor, et qu'ils n'en donnent pas la totalité, la commission n'ayant pas encore reçu toutes les notes des districts, relatives à la troisième décade de prairial.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

## 55

Les réfugiés du département de Jemmapes, admis à la barre, font lecture de l'adresse suivante :

(1) P.V., XLI, 49. Minute de la main de Cambon. Décret n° 9796. *J. Perlet*, n° 651; mentionné par *J.S. Culottes*, n° 506; voir *Arch. parl.* T. LXXXVIII, séances des 2 germ. n° 40 et 9 germ. n° 55; T. XC, séances des 22 flor. n° 48 et 23 flor. n° 59; T. XCI, séances des 13 prair. n° 59 et 24 prair. n° 13; T. XCII, séances des 2 mess. N° 53, 8 mess. n° 50 et 17 mess. n° 53.

(2) P.V., XLI, 50.

« Citoyens-Représentans,

« Vous voyez devant vous les administrateurs, les fonctionnaires publics et les autres réfugiés du département de Jemmapes, qu'un général liberticide livra au féroce Autrichien, et dont les femmes et les enfans inhumainement poursuivis et les propriétés dévastées, attestent leur amour pour la République, et la fureur de nos lâches ennemis.

« Mais, représentans, nos malheurs sont passés, puisqu'en mettant la vertu et la probité à l'ordre du jour, vous avez détruit les partis, abattu le fédéralisme, frappé l'athéisme, régénéré les mœurs, anéanti les vices, honoré les vertus, commandé aux armées de vaincre.

« La voix de la Convention nationale n'a point été méconnue : déjà les brigands coalisés, frappés de terreur, fuient de toutes parts à l'aspect de nos indomptables phalanges républicaines. Un décret où respire la majesté et la grandeur du peuple français, vient d'être lancé en traits de feu sur les restes impies du despotisme, dont la présence souillera peut-être encore 24 heures le sol de la liberté.

« Législateurs, l'invincible armée du Nord l'exécutera à Landrecies, Quesnoy, Valenciennes et Condé, comme les héros de Sambre-et-Meuse l'ont exécuté sur les *habits rouges* dans les plaines à jamais mémorables de *Fleurus*.

« L'impatience des baïonnettes républicaines ne souffre plus les lenteurs des parlementaires.

« Les nouvelles officielles de notre département prouvent sans réplique que les principes qui étoient dans les cœurs de nos concitoyens y ont fructifié; ils ont été au-devant de l'armée victorieuse, qui, en terrassant les esclaves qui les opprimaient depuis seize mois, leur apporta la liberté, l'égalité, le bonheur; ils ont pressé leur frères dans leurs bras reconnoissans; et les cris unanimes de *vive la Nation! vive la République!* répondent suffisamment aux méchans qui les avoient calomniés.

« D'aussi heureuses dispositions demandent à être entretenues et secondées. Législateurs, vous avez plusieurs fois versé sur nous les bienfaits de la nation; vous nous avez prouvé que la maxime consacrée dans la constitution : *la République honore le malheur*, n'étoit pas illusoire; achevez votre ouvrage; restez à votre poste jusqu'à l'entière destruction des brigands couronnés.

« Ordonnez, représentans : couverts de l'égide nationale, nous rentrerons dans nos foyers pour y prêcher l'amour sacré de la patrie, y déployer contre l'aristocratie et le fanatisme expirant, l'énergie révolutionnaire; y annoncer que vous avez créé une constitution populaire qui a pour base toutes les vertus sociales, organiser un gouvernement révolutionnaire, y diriger en un mot tous nos efforts, tous nos moyens, contre les ennemis de la révolution, de quelque masque qu'ils se couvrent, et mériter par-là l'estime de nos concitoyens, si long-temps malheureux. *Vive la Montagne! vive la République!* » (*Applaudissemens*)

Le président répond :

« Vous avez dû juger par les applaudisse-

mens généraux, combien votre présence et l'expression de vos sentimens ont été agréables à la Convention nationale.

« Le peuple français vous a recueillis dans son sein quand vous étiez proscrits dans votre patrie et persécutés par le despotisme : ne le remerciez pas de cette piété fraternelle.

« Citoyens, ce peuple hospitalier et généreux a mis en pratique, pour vous, les principes éternels qu'il avoit proclamés à la face de l'univers.

« C'est sa constitution, et vous pouvez assurer que la République française honore le malheur.

« Vous avez senti l'effet de ces vérités : eh bien ! comparez la pratique de ces vertus républicaines avec la scélératesse des tyrans coalisés.

« Le peuple français sera bien récompensé, si le souvenir en reste à jamais gravé dans vos cœurs.

« Les nôtres sont comblés d'une joie pure, que votre sensibilité et votre reconnaissance augmentent et rendent délicieuse.

« Allez, braves citoyens, retournez dans vos foyers, et répétez sans cesse à vos compatriotes qu'ils trouveront toujours des frères et des amis parmi les Français républicains, et asyle sur la terre de la liberté. *(on applaudit)*

« Au nom de la Convention nationale, je vous invite à assister à sa séance. »

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de l'adresse des réfugiés du département de Jemmapes, ainsi que la réponse du président, et le renvoi au comité de salut public (1).

[*Applaudissemens*]

## 56

### ÉTATS DES DONNS (2) *(suite)*

a

Les administrateurs du district d'Alais ont envoyé 6 décorations militaires et 5 brevets.

b

Le citoyen Larré, maire de la commune de Caudebec, a déposé, de la part de cette commune, une tasse à quêter pour les trépassés, en 3 morceaux d'argent.

Plus, 4 décorations militaires.

La séance est levée à trois heures (3).

(1) P.V., XLI, 50-53. *B<sup>in</sup>*, 19 mess.; *Mon.*, XXI, 150; *Débats*, n°s 653, 654; *J. Mont.*, n° 70; *J. Fr.*, n° 649; *J. Paris*, n° 552; *Audit. nat.*, n° 650; *C. Eg.*, n° 686; *M.U.*, XLI, 278; *Ann. R.F.* n° 218; *F.S.P.* n° 366; *J. Perlet*, n° 651; *J. Sablier*, n° 1419; *J. Matin*; n° 711; *Rép.*, n° 198; *C. Univ.*, n° 917; *J.S.Culottes*, n° 506; *Mess. Soir.* n° 685.

(2) P.V., XLI, 107-108.

(3) P.V., XLI, 53. Le décret n° 9804, Minute de la main de Briez, n'apparaît pas au P.V.

*Signé : ÉLIE-LACOSTE, président; BRIEZ, MICHAUD, CAMBACÉRÈS, BORDAS, BESSON, TUR-REAU, secrétaires.*

## AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

### 57

« Citoyens représentants, écrit la Société montagnarde de Cologne, département du Gers, lorsque vous n'étiez entourés que d'intrigants et de conspirateurs, les tyrans coalisés se fondaient sur les plus grands crimes pour nous enchaîner; depuis que votre énergie, vos vertus et la justice nationale ont pulvérisé tous ces êtres immoraux, amants de la tyrannie, ils ont recouru pour l'asservir à la dépravation des mœurs; mais le supplice des Hébert, des Danton et de leurs complices, a anéanti leurs espérances, et la république est encore une fois raffermie. Il ne leur restait donc plus que la ressource des lâches, l'assassinat ! Nous avons frémi d'indignation à la nouvelle de l'attentat commis sur deux de vos collègues. Les scélérats ! n'ayant pu corrompre la vertu, ils croyaient l'anéantir en égorgeant ses plus fidèles partisans. Laissons à l'histoire le soin de retracer toutes ces horreurs, pour étonner la postérité sur les atrocités dont sont capables ceux qui se prétendent des majestés, et, en détournant les yeux de tant d'atrocités, ramenons-les vers l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, cette idée consolante pour l'homme de bien, qui lui fait espérer que ses vertus, utiles sur la terre, seront encore appréciées par la source même de tout bien.

Cessez donc, tyrans, de nous calomnier. Les vertus dans notre patrie ne sont plus un vain mot. Elles y sont honorées et pratiquées. Vous qui vous gorgez de crimes, du sang et des sueurs des peuples, votre destruction s'approche; et cet Être suprême, témoin de tant de forfaits, vous a déjà jugés. Vos trônes vont disparaître, et, comme vous avez été toute votre vie sans la plus petite vertu, on ne se rappellera votre mémoire qu'avec exécration. Votre mausolée ne sera qu'un amas de crimes et de scélératesse. Restez donc à votre poste, fidèles et sages représentants, pour contribuer, avec la justice éternelle, à purger la terre de tous les brigands et des scélérats dont nous désirons ardemment l'entière destruction (1).

### 58

Les administrateurs du district de Guérande écrivent à la Convention qu'ils ont appris l'heureuse nouvelle de la rentrée de notre convoi à Brest et celle de la défaite des Anglais; elle a été proclamée dans cette commune avec pompe, et aux acclamations réitérées de *vive la république ! vive la Monta-*

(1) *Mon.*, XXI, 147. *B<sup>in</sup>*, 17 mess.